

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2018

Le Maire Jean-Pierre HESTIN ouvre la séance et remercie les membres présents Sabine ABT, Hervé ANSTETT, Patrick FEIL, Sandra ENGLER, Jean-Pierre HERMENT, Jocelyne JEHHEL, Pierre LEISY.

Il informe le Conseil Municipal, qu'en date du 29 mars 2018 il a reçu trois lettres de démission de conseillers municipaux, Jean-Luc Fréchar, Jacques Gnaedig et David Ducrocq.

Le Maire donne lecture de la lettre de Jean-Luc Fréchar dans laquelle ce dernier précise que sa décision est motivée par un désaccord profond avec les orientations politiques suivies par la majorité en totale contradiction avec ses convictions, de même pour les deux autres colistiers démissionnaires.

Le maire précise que les trois courriers ont été envoyés au Préfet, et que probablement une élection partielle complémentaire sera nécessaire, afin de compléter le Conseil Municipal du fait de la démission du tiers de ses membres. Le Préfet fixera la date des élections et ce dans un délai de trois mois.

Une réponse positive de la Préfecture nous permet de valider les délibérations à conditions bien sûr que le quorum soit atteint.

### DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent. L'assemblée délibérante peut, le cas échéant, désigner un auxiliaire à ce secrétaire (secrétaire de mairie par exemple) ; cet auxiliaire assiste aux débats mais ne doit pas participer au vote.

Le conseil a décidé que cette tâche de secrétaire de séance serait désormais assumée par les conseillers, hors adjoints, dans l'ordre alphabétique et que la secrétaire de mairie serait son auxiliaire.

En l'absence de Nicolas Conreaux, retardé, JPH est proposé pour tenir ce rôle. Il sera assisté par Roselyne Diaz que le maire remercie de sa présence.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité  
**DESIGNE** Jean Pierre Hestin comme secrétaire de cette séance

### FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2018.

Le maire propose, pour 2018, de maintenir les taux votés en 2015 et maintenus en 2016 et 2017 soit :

- TH : 8.87 %
- TF sur les propriétés bâties : 10.65 %
- TF sur les propriétés non bâties : 47.72 %.

La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat (- 4.5% entre 2017 et 2018 ; - 39% depuis 2013) dégrade notre capacité d'auto financement ; notre capacité de désendettement reste cependant toujours inférieure à 8 ans. La recherche d'économies en fonctionnement (charges personnel, électricité/EP, entretien courant, téléphone) reste d'actualité. Pour réaliser les opérations d'investissement le recours à l'emprunt est nécessaire.

La pression fiscale locale reste encore bien inférieure à celle exercée sur les contribuables des communes d'importance équivalente (tx moyens en 2015, en national TH 24.19, TFB 20.52, TFNB 49.15 ; dans le 68 TH 22.35 ; TFB 16.35, TFNB 65.89) ; dans le Val d'Argent seul LPV continue à maintenir des taux inférieurs à ceux de RLF. A part SMAM, aucune autre collectivité du VA n'envisage de faire évoluer ses taux cette année.

L'équilibre du budget 2018 est réalisé en maintenant ces taux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
**Décide** d'appliquer les taux suivant pour 2018, identiques à ceux de 2017 :  
- TH : 8.87 %  
- TFB : 10.65 %  
- TFNB : 47.72 %

## DEMANDES DE SUBVENTIONS AU BUDGET GENERAL

Les demandes pour 2018, motivées, sont reprises dans le tableau joint. Compte tenu du fait que certaines associations n'ont pas encore exprimé leur besoin, il est proposé de prévoir au BP 2018 une enveloppe maximum de subventions (pour un montant total de 3000 euros) destinée à satisfaire, sur décision du conseil, les demandes éventuelles ultérieures.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Décide** d'inscrire au budget 2018 (compte 6574) une somme de 3000 euros pour satisfaire au besoin de subventions des associations.

**Décide** d'inscrire au budget 2018 (compte 65737) une somme de 1026 euros pour satisfaire au besoin de subventions exprimé par des établissements publics

## VOTE DU BUDGET GENERAL 2018

Le budget général est présenté pour les montants suivants

- en fonctionnement	543186 (598409 en 2017) (604481 en 2016)euros
- en investissement	364262 (440205 en 2017) (508503en 2016) euros

Par rapport au budget 2017, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en hausse d'environ 24000 euros soit 5.8% (NB : au CA 2014 : 593923 € environ -51500 euros, soit pratiquement -9%). Cette hausse est intégralement due aux charges "personnel" qui bénéficie d'une hausse de 14% postes réintégrés à 100%, revalorisation des salaires de la fonction publique)

Le budget d'investissement devrait permettre, moyennant un emprunt de 100000 euros, les principales réalisations suivantes :

- Travaux supplémentaires d'enfouissement Rte Hingrie
- réfection route Hingrie
- début travaux accessibilité Ecole Elémentaire
- enrochement rue Pierreusegoutte
- Extension réseaux secs Pierreusegoutte
- début de réfection de chemins ruraux vers les écarts

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Approuve** le budget général 2018

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	543186	543186
Investissement	364262	364262

**Décide** la mise en application de ce budget

## TARIFS EAU ASSAINISSEMENT

Le prix d'achat d'un compteur d'eau est de 37, 20 euros TTC ; le tarif location compteur n'a quasiment pas évolué depuis des années ; de plus, le trésor public impose pour les produits des collectivités des tarifs supérieurs ou égaux à 15 euros. Il est donc proposé de passer la location du compteur d'eau à 7.5 euros / semestre.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement seraient inchangés (respectivement 1.08 et 1.25).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**FIXE** la location du compteur d'eau à 7.50 euros / semestre

**FIXE** le prix de l'eau potable à 1.08 euros /m3

**FIXE** le prix de l'assainissement à 1.25 euros / m3

#### **VOTE DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

Le conseil a décidé de transférer la compétence "eau potable" au SDEA ; la procédure est en cours. Lorsque le transfert sera en place , il y aura lieu de séparer le budget "eau" du budget "assainissement". Ces deux budgets primitifs sont d'ores et déjà établis.

En attendant que le trésor public prenne en compte cette évolution, le conseil doit se prononcer sur un budget encore unifié "eau + assainissement" dont découlent le budget "eau" et le budget "assainissement".

La section fonctionnement (135703 euros) est en augmentation par rapport au budget précédent (109636 euros) afin de permettre de dégager de l'autofinancement (37 keuros) pour la section investissement.

La section investissement prend en compte la reprise des travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable en 2018 (Pierreusegoutte).

Pour information l'état du réseau d'eau s'est stabilisé, pas de fuite lors du dégel de l'hiver 2017-2018, mis à par chez un particulier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Approuve** le budget eau assainissement 2018

	Recettes	Dépenses
Exploitation	135703	135703
Investissement	132367	132367

**Décide** la mise en application de ce budget

#### **VOTE DU BUDGET CAMPING**

Compte tenu de la baisse de la fréquentation du camping depuis quelques années, il est proposé de réaliser une étude pour valoriser les chalets. Elle devra nous permettre de faire quelques investissements pour mieux "vendre" ce produit qui présente une marge de manœuvre estimée à 50%.

Par ailleurs, le BG prévoit un virement de 6540 euros à la section fonctionnement pour en assurer l'équilibre ; celle-ci est en légère augmentation (36953 euros pour 34629 en 2017 et 33713 en 2016) .

La section investissement (47124 euros pour 48730 en 2017 et 22023 en 2016) prend en compte les investissements nécessaires à la valorisation des chalets

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Approuve** le budget camping 2018

	Recettes	Dépenses
Exploitation	36953	36953
Investissement	47124	47124

**Décide** la mise en application de ce budget

## VOTE DU BUDGET FORET

Ce budget prend intégralement en compte l'état de prévision des coupes (EPC) et le programme des travaux décidés par la délibération 2017/37.

L'unique recette d'investissement provient du virement de la section d'exploitation (23849 euros) et permet de budgéter les travaux de plantations et de réfection de chemins.

Ces considérations se traduisent par une section d'exploitation en baisse, de -15.5% (198735 pour 235200 euros en 2017 et 265850 en 2016) et des dépenses d'investissement en légère baisse de 5,3% (22649 euros pour 23849 euros en 2017 et 21450 en 2016).

La baisse de la section d'exploitation est due à une baisse de volume coupé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Approuve** le budget Foret 2018

	Recettes	Dépenses
Exploitation	198735	198735
Investissement	46498	46498

**Décide** la mise en application de ce budget

## DIVERS

### Information Communauté des Communes

Le Maire Jean-Pierre HESTIN fait part au Conseil Municipal du budget désespérant de la communauté de communes. Il dit espérer se tromper mais en 2019 voire 2020, les excédents des années antérieurs risquent fort d'avoir disparu et en l'absence de mesures structurelles d'économie, le budget principal ne pourra plus être équilibré.

### Journée citoyenne

Une réunion d'information est prévue les 18 ou 26 mai afin d'affiner les prévisions en travaux et fixer une date.

### Eclairage Public

Pierre Leisy informe le Conseil Municipal sur l'avancement des travaux concernant la pose des têtes de candélabres, ce qui permettra de faire une importante économie d'énergie. Tout en précisant qu'il est preneur des différentes remarques sur ce nouvel éclairage.

Il précise également que nous sommes inscrits à un dispositif européen afin d'obtenir un certificat d'économie d'énergie, ce qui nous permettra de baisser encore le coût de l'investissement (exemple commune de Boofzheim)

Sandra Engler demande le devenir de l'agent embauché en septembre 2017 à l'école maternelle de Rombach sachant que la classe maternelle va probablement fermer pour manque d'effectif, peut-être un besoin pour l'école élémentaire ?

Le maire précise que le contrat est clair depuis l'embauche de cet agent : il s'agit un contrat à durée déterminée jusqu'au 6 juillet 2018. Aucun besoin ne s'est exprimé du côté de l'école élémentaire. Il regrette une fois de plus que sa proposition en 2015 de réfléchir avec la municipalité de LPV sur la construction d'un établissement scolaire neuf, aux normes, pour les élèves de LPV et de RLF n'ait pas retenu l'attention des élus de LPV. Les va et vient des effectifs scolaires d'une année sur l'autre vont maintenant poser des problèmes quand il s'agira de fermer une classe de maternelle puis d'ouvrir une

classe élémentaire : mettre aux normes des bâtiments scolaires alors que des fermetures de classes risquent de vider ces bâtiments serait assurément une gabegie.

Sandra Engler demande si les Elus ont un rôle dans le recrutement du personnel du Centre Socio Culturel, le Maire de répondre que non et explique qu'il y a un Conseil d'Administration au sein du Centre qui prend des décisions mais que seul le Directeur et le président décident en ce qui concerne les embauches du personnel.

Patrick Feil précise que les travaux prévus à l'espace R.Hestin seront pas réalisés en avril 2018, mais reportés à mi-décembre 2018 et certainement pour une durée de 3 mois. Le projet sera présenté au prochain Conseil Municipal.

Plus aucune prise de parole n'étant sollicitée, le Maire remercie l'assemblée et clôture la séance.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

9conseillers en fonction: Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Engler Sandra, Feil Patrick, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre

9conseillers présents.

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 9 votes peuvent s'exprimer.

### 2018 19°) INSCRIPTION DU PROJET D'ENROCHEMENT DU CHEMIN RURAL " RUE DE PIERREUSEGOUTTE " À LA DETR.

L'enrochement du chemin rural dit "rue de Pierreusegoutte" est inscrit au budget 2018 pour un montant TTC de 100000 euros. La fragilisation du bas côté, le long du ruisseau, va poser à terme des problèmes de sécurité ; l'interdiction à la circulation des poids lourds a été mise en place temporairement.

Ce projet est potentiellement éligible à la DETR pour une subvention de 30% du montant HT ; il est donc proposé de l'inscrire à ce dispositif d'aide selon le plan de financement suivant :

	TTC	HT
coût opération	99600	83000
DETR		24900
RaC commune	74700	

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Décide** d'inscrire les travaux d'enrochement du chemin rural dit « rue de Pierreusegoutte » au dispositif de DETR selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

\_\_\_\_\_  
Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 13 avril 2018  
Le Maire

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

9 conseillers en fonction: Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, EnglerSandra, Feil Patrick, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre,

9 conseillers présents.

Conseillers excusés:

Conseillers absents :

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 9 votes peuvent s'exprimer

### 2018 20°) TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX (BUDGET GÉNÉRAL ET EAU ASSAINISSEMENT)

Lors de sa séance du 4 décembre 2017, le conseil a décidé des tarifs communaux pour 2018 (délib 2017 /44) ; or pour des raisons d'organisation, la trésorerie ne peut plus accepter les titres inférieurs à 15 euros. Il est donc proposé de faire évoluer les tarifs communaux en ce sens.

Pour le budget général, il est proposé d'adopter les nouveaux tarifs donnés dans le tableau ci-joint .

Pour les tarifs « eau- assainissement », seul le tarif de location des compteurs devrait évoluer ( cf délib 2018/ 14)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

FIXE les nouveaux tarifs 2018 du budget général selon le tableau joint.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

\_\_\_\_\_  
Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 13 avril 2018  
Le Maire

<b>concession, droit de place et location</b>	<b>tarifs 2018</b>
annuel	
moins 1 ha	15
par ha supp	7,80
passage	26,35
source	39,40
prise d'eau avant réservoir	129,40
abri chasse	69,00
loyer presbytère	437,85
droit de place	15
<b>location engins communaux</b>	<b>tarifs 2018</b>
tarif horaire	
engin de chantier	77,60
ouvrier supp	20,80
<b>concession de cimetièrè</b>	<b>tarifs 2018</b>
terrain nu	
15 ans (1X2 m)	42,90
15 ans (2X2 m)	84,50
30ans (1X2 m)	84,20
30 ans (2X2 m)	167,20
colombarium	
1 cellule 15 ans	159,25
1 cellule 30 ans	318,40
<b>Photocopies</b>	<b>tarifs 2018</b>
A4	0,25
A3	0,50
<b>Sapins de noel</b>	<b>tarifs 2018</b>
Petit	15,80
Moyen	20,80
<b>Bois de chauffage</b>	<b>tarifs 2018</b>
par commune (prix HT)	
Hêtre (stère)	44,70
pour habitant de RLF	
Chêne (stère)	44,70
BIL ( m3)	40,60
par commune (prix HT)	
Hêtre (stère)	55,80
pour extérieur	
Chêne (stère)	55,80

	BIL ( m3)	50.80
par l'acquéreur (prix HT)	Feuillus quartiers ( 2 stères mini)	15.5 / 2 stères
	Feuillus rondins (3 stères mini)	15 / 3 stères
plot menuiserie (prix TTC)	Petits rondins	0
	Chêne (m3)	510,10
	Sapin (m3)	255,10

### Espace R.Hestin

### tarifs 2018

Week end (de vendredi 17h au lundi 10h)		
avec cuisine	Personnes extérieures	355,30
	Rombéchats	195,90
	Associations rombéchates	143,20
sans cuisine	Personnes extérieures	203,00
	Rombéchats	143,20
	Associations rombéchates	117,80
Journée		
avec cuisine et chauffage	Personnes extérieures	182,70
	Rombéchats et associations	99,00
	Usage commercial	258,90
sans cuisine avec chauffage	Personnes extérieures	101,60
	Rombéchats et associations	61,40
	Usage commercial	162,50

	Demande 2018	actions	Envel.votée	retour ac- tions	subv accordée 2018	En 2017
Assoc	0					
CARF	500	St Patrick	500			
St Martin	0					500
Caecilia	800		800			
Com JUM	0					
Cyclos	0					
Pêcheurs	0					
Gym	0					
Donneurs	0					
paras	0					
UNC	0					
CV LPV- RLF	0					
Val gouttes	400		400			300
branchés	0					
<b>tot assoc RLF</b>	<b>1700</b>		<b>1700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>800</b>
<b>coop scol</b>	<b>8786</b>		<b>6573</b>		<b>6573</b>	<b>6472</b>
mat	1971		1971	1971	1971	2176
élém	4602		4602	4602	4602	4296
classe neige	2213		2213	2213	2213	
<b>total RLF</b>	<b>10486</b>	<b>0</b>	<b>8273</b>	<b>0</b>	<b>6573</b>	<b>7272</b>
Aos	165					170
OSJC	135					140
Delta revie	50					50
Cx rouge	90					90
Emaüs	80					80
Prév rout	30					30
SPA	668					667,2
sec pop						
Souv fran	80		80			80
<b>assoc hors RLF</b>	<b>1298</b>	<b>0</b>	<b>80</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1307,2</b>
<b>Tot assoc votées</b>	<b>2998</b>		<b>1780</b>		<b>0</b>	<b>2107,2</b>
<b>Volume supplémentaire voté</b>			<b>1220</b>			
GAS	240		240			240
OTVA	786		786			786
Fds solid log						100
<b>tot divers</b>	<b>1026</b>	<b>0</b>	<b>1026</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1126</b>
<b>tot cpte 6574 assoc</b>	<b>2998</b>		<b>3000</b>		<b>0</b>	<b>1947,2</b>
<b>tot cpte 65737 autres EPL</b>	<b>1026</b>		<b>1026</b>		<b>0</b>	<b>1026</b>
<b>tot cpte 657361 caisse école</b>	<b>8611</b>		<b>6573</b>		<b>6573</b>	<b>6472</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12635</b>		<b>10599</b>		<b>6573</b>	<b>9705,2</b>